

**CONSEIL MUNICIPAL****Compte-rendu de la séance du
3 Avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 19h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André FONTANA, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2019.

Date d'affichage : 9 avril 2019.

Nombre de conseillers : * Présents : 10; * Absents : 05; * Votants : 12.

Étaient présents : André FONTANA, Richard PERRIN, Jean-Michel CHATEAU, Estelle LIES, Andrée DEGRÈSE, Joël VIRQUIN, Daniel AUBRY, Corinne BORN, Jean-Marie NICOLAS, Vincent REMICHIUS.

Étaient absents : Thibault BERTIN (*excusé*), Philippe THOMAS (*pouvoir à M. Nicolas*), Arnaud GRANDGUILLAUME (*pouvoir à M. Remichius*), Dominique KUTA (*excusé*), Lise FRANCOIS (*absente*).

Mme Estelle LIES a été désignée comme secrétaire de séance.

N°016/2019: R.H: Reconduction d'un contrat aidé.

Le Maire informe l'assemblée délibérante que le contrat aidé C.E.C (Contrat Emploi Compétences) d'agent technique de 2^{ème} classe s'achève le 30 avril prochain.

Souhaitant reconduire le contrat de cet agent sur la même base horaire qu'actuellement, le Pôle Emploi nous a communiqué les éléments suivants:

- Une nouvelle reconduction est possible sur 21h de travail hebdomadaire pour une durée de 9 à 12 mois sur un C.D.D.
- La participation mensuelle de l'Etat à ce contrat dit C.E.C (Contrat Emploi Compétences) est de 40% du salaire brut;
- La désignation d'un tuteur;
- La mise en place de formations.

Le Maire propose, de reconduire le contrat de l'agent sur une durée de 12 mois pour 21h hebdomadaire, de se désigné comme tuteur et de mettre à disposition via le portail internet du C.N.F.P.T, le catalogue de formation.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **De reconduire** le contrat sur une durée de 12 mois pour 21h hebdomadaire.
- **De désigner** le Maire comme tuteur.
- **De solliciter** auprès de l'état, sa participation mensuelle à hauteur de 40% du salaire brut de l'agent.
- **De prévoir** la dépense au budget général 2019.
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

N°017/2019: C.C.2.T: Mise à disposition des parcelles ZM 175, 176 et 242 pour la création de la déchetterie verte.

Pour faire suite à la délibération n°034/2018 portant sur la création d'une plateforme de déchets verts par la C.C.2.T (qui en assume la charge financière) sur la Commune, le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est en phase de réalisation.

Par conséquent, il convient de mettre à disposition de la C.C.2.T, les parcelles ZM 175, 176 et 242, sises rue Charles Mourot.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **De mettre à disposition** de la C.C.2.T les parcelles communales n° ZM 175, 176 et 242 pour la création d'une plate-forme de déchets verts.
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

N°018/2019: Budget Général: Approbation du compte administratif 2018.

M. Joël VIRQUIN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 du budget général comme suit :

Investissement	<i>Dépenses</i>	Prévu	348 718,76
		Réalisé	244 673,67
		Reste à réaliser	0,00
	<i>Recettes</i>	Prévu	348 718,76
		Réalisé	70 848,91
		Reste à réaliser	0,00
Fonctionnement	<i>Dépenses</i>	Prévu	736 118,03
		Réalisé	357 144,12
		Reste à réaliser	0,00
	<i>Recettes</i>	Prévu	736 118,03
		Réalisé	890 286,37
		Reste à réaliser	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	Investissement		-173 824,76
	Fonctionnement		533 142,25
	Résultat Global		359 317,49

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote):

- **Approuve** le compte administratif 2018 du budget général.

N°019/2019: Budget Général: Approbation du compte de gestion 2018.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4° - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité.

N°020/2019: Budget Général: Affectation du résultat 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A 2017	Virement à la Section d'Invest.	Résultat de l'exerc. 2018	RAR 2018	Transfert résultat budget dissous RAR	A prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-164 418,76 €		-9 406,00 €			-173 824,76 €
FONCT	429 292,79 €		103 849,46 €			533 142,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération, d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumul2 au 31/12/2018	533 142,25 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	173 824,76 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	200 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	159 317,49 €
Total affecté au c/ 1068 :	373 824,76 €

N°021/2019: Budget Général: Taux des trois taxes 2019.

Après avoir prit connaissance de l'état 1259, le Maire informe le Conseil Municipal des taux des trois taxes d'imposition 2019.

À la vue du budget, le Maire propose ne pas augmenter les taxes et les maintenir aux taux suivants:

- Taxe d'Habitation :.....9,63 %
- Taxe Foncière :10,80 %
- Taxe Foncière Non Bâti :23,46 %

Pour une recette totale attendue de 160 660€

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'appliquer** les taux ci-dessus au titre de l'année 2019.
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Budget Général Primitif 2019 se présente comme suit :

2019	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	605 105,00	605 105,00
Investissement	446 102,67	446 102,67
TOTAL BUDGET	1 051 207,67	1 051 207,67

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Général Primitif 2019.

M. Joël VIRQUIN, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 du budget eau comme suit :

INVESTISSEMENT		
<i>Dépenses</i>	Prévu	117 396,63
	Réalisé	92 744,17
	Reste à réaliser	0,00
<i>Recettes</i>	Prévu	117 396,63
	Réalisé	74 039,99
	Reste à réaliser	0,00
FONCTIONNEMENT		
<i>Dépenses</i>	Prévu	130 098,98
	Réalisé	86 968,78
	Reste à réaliser	0,00
<i>Recettes</i>	Prévu	130 099,96
	Réalisé	125 068,53
	Reste à réaliser	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE		
Investissement		- 18 704,18
Fonctionnement		38 099,75
Résultat global		19 395,57

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote):

- Approuve le compte administratif 2018 du budget eau.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

4° - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité.

N°025/2019: Budget Eau: Affectation du résultat 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat C.A 2017	Virement à la Section d'Invest.	Résultat de l'exerc. 2018	RAR 2018	Transfert résultat budget dissous RAR	A prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	43 625,91 €		-62 330,09 €			-18 704,18 €
FONCT	61 068,96 €		-22 969,21 €			38 099,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération, d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	38 099,75 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	18 704,18 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	9 395,57 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	28 099,75 €

N°026/2019: Budget Eau: Annulation de la délibération n°003/2019.

Lors du Conseil Municipal du 6 février dernier, l'assemblée délibérante a voté par la délibération n°003/2019, l'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget eau 2019.

La préparation budgétaire 2019, fait apparaître que cette délibération est inutile. Par conséquent et afin de proposer un budget prévisionnel au plus juste, il convient d'annuler cette décision.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'annuler** la délibération n°003/2019 relative à l'utilisation du quart des crédits d'investissement du budget eau 2019

N°027/2019: Budget Eau: Budget Primitif 2018.

Le Budget Eau Primitif 2019 se présente comme suit :

2019	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	74 899,86	74 899,86
Investissement	63 597,58	63 597,58
TOTAL BUDGET	138 497,44	138 497,44

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Eau Primitif 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
André FONTANA**